



D.2017.10.04.3.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

**3 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES
COHERENCE URBANISME/MOBILITES**

**3.2 - Etude de suivi et d'évaluation des infrastructures de transport en commun en site propre :
production du bilan final d'évaluation de l'axe bus de la Liaison Multimodale Sud-Est.**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-3-2D-DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

Cadre législatif

En application des articles L. 1511-1 à L. 1511-6 du Code des transports, une évaluation socio-économique des grands projets d'infrastructure de transport reposant pour tout ou partie sur un financement public doit être réalisée par le maître d'ouvrage. Selon l'article R. 1511-1 du Code des transports, sont considérés comme grands projets les projets d'infrastructures de transport dont le coût, hors taxes, est égal ou supérieur à 83 084 715 €, dont les projets d'infrastructures de transports ferroviaires ou guidés. Par ailleurs, lorsque les opérations sont réalisées avec le concours de financements publics, un bilan a posteriori des résultats économiques et sociaux est établi et rendu public au plus tard cinq ans après leur mise en service (art. L. 1511-6).

Si l'axe bus de la Liaison Multimodale Sud-Est ne constitue pas un grand projet d'infrastructure au sens de l'article R. 1511-1 du code des transports, il n'en demeure pas moins qu'il a été réalisé avec le concours de financements publics. Dès lors, une évaluation a été réalisée par le SMTC en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération. Cette évaluation doit être rendue publique après avis du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Par ailleurs, dans le cadre des appels à subventions « Grenelle », l'axe bus de la LMSE fait l'objet d'une subvention apportée par l'Etat d'un montant de 860 000 euros, dont 507 000 euros ont déjà été perçus par le SMTC. La finalisation de l'évaluation de l'axe bus de la LMSE doit permettre de solliciter auprès de l'Etat le solde à percevoir d'un montant de 353 000 euros.

Objectifs et méthode de l'évaluation

Les « études de suivi » ont pour objectif l'observation des modifications apportées par la mise en service d'une nouvelle infrastructure au système de transport en commun lui-même, ainsi qu'à son environnement physique, économique et social, dans le but d'évaluer l'efficacité de l'investissement public. Elles peuvent également répondre à des objectifs plus précis :

- Vérifier que la réalisation de l'infrastructure et les modifications qu'elle entraîne à l'échelle de l'agglomération sont bien en conformité avec les objectifs du projet initial et les effets prévus dans l'étude d'impact.
- Engager, si nécessaire au vu des résultats de l'observation, des actions correctrices.
- Vérifier la cohérence des actions d'accompagnement et des politiques urbaines mises en œuvre en termes d'intensification urbaine, de déplacements, de gestion des espaces publics, de grands projets urbains.
- Réunir les acteurs locaux, contribuant ainsi au développement du dialogue entre l'ensemble des collectivités et organismes impliqués dans les transports et le développement urbain.
- Accompagner la politique de communication et de valorisation du projet, avant, pendant et après sa mise en œuvre.
- Tirer des enseignements pour la mise en place d'infrastructures futures.

Les études de suivi se sont organisées en appui de la méthode d'évaluation recommandée par le CEREMA, méthode toutefois adaptée par le SMTC pour satisfaire à une évaluation plus souple permettant de vérifier que les objectifs du projet, tels que décrits dans le dossier d'enquête publique, sont atteints.

Accusé de réception en préfecture
031253100986-20171009-20171004-3-2D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

L'évaluation et le bilan portent sur :

- La description de l'axe bus et sa mise en service dans l'organisation générale du réseau Tisséo.
- La qualité de service.
- La fréquentation et usage.
- L'accessibilité à l'axe bus.
- Les évolutions urbaines et valorisation de l'espace public.
- L'amélioration du cadre de vie (environnement, sécurité, trafics routiers...).

Une synthèse de l'évaluation est proposée et jointe à la présente délibération.

Synthèse des études de suivi et d'évaluation

Sur la base de la synthèse des études de suivi, annexée à la présente délibération, les principaux points à retenir de l'évaluation de l'axe bus de la Liaison Multimodale Sud-Est sont les suivants :

- L'axe bus de la LMSE et la restructuration associée du réseau bus ont permis d'améliorer la couverture en transports en commun des faubourgs Sud-Est de Toulouse, mais aussi de plusieurs communes de la périphérie, notamment Escalquens, Labège et Saint-Orens, en assurant une connexion performante avec le réseau métro :
 - L'axe bus a été accompagné par l'adaptation de 8 lignes de bus dont 4 utilisant tout ou partiellement l'axe bus : 27, 37, 78 et 80.
 - 85 courses supplémentaires ont ainsi été créées sur les lignes 78 et 80, soit une augmentation de l'offre de 67%.
 - La vitesse commerciale a été améliorée pour les lignes 37 et 78, de l'ordre de 15%.
 - La fréquentation des lignes s'est également améliorée notamment pour les lignes 37, 78 et 80. La ligne 68 a par contre été supprimée en 2016 compte tenu de sa faible fréquentation, son itinéraire étant repris par la ligne 27.
 - La moyenne des indicateurs de performance du réseau (nombre de validation par kilomètre commercial ou val/Kc) est de 1,8 Val/Kc pour les 4 lignes empruntant la LMSE. Bien qu'inférieure à la moyenne de l'ensemble du réseau de bus (2,2 val/Kc) cette moyenne peut être considérée comme bonne étant donnée qu'elle concerne des lignes transversales et desservant des quartiers et des communes périphériques.
- L'axe bus a entraîné une forte dynamique urbaine avant même sa mise en œuvre et qui se poursuit toujours aujourd'hui. Plusieurs quartiers se sont densifiés ou sont en cours de développement : le quartier du Midi sur Ramonville ou la LMSE est en connexion avec le métro, le secteur de Hers / Malepère / Marcaissonne, le secteur du campus de Rangueil avec la construction de nouvelles résidences universitaires. À l'avenir, l'urbanisation va se poursuivre de manière très importante sur la partie orientale de la LMSE :
 - 1 500 logements sont prévus sur la ZAC Toulouse Aérospatiale à horizon 2020-25,
 - 5 600 logements sont prévus sur Malepère à horizon 2030 et 6 500 à terme.
 Ces projets d'urbanisation d'envergure garantissent une croissance continue et soutenue de la fréquentation des lignes de la LMSE sur les vingt années à venir.
- L'axe bus a permis de compléter les aménagements dédiés aux piétons et aux cycles et de créer de nouveaux franchissements sur un secteur qui souffrait des nombreuses coupures générées par les infrastructures de transport. Ces ouvrages d'art, en plus de permettre aux vélos, piétons et transports en commun sont également ouverts aux voitures. Ils permettent

de connecter de nouveaux quartiers au complexe scientifique de Rangueil et au complexe spatial de Lespinet.

- Des apports environnements positifs :
 - Les mesures de qualité de l'air concluent sur une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des émissions de polluants PM 10 dans les zones habitées situées dans la zone d'influence considérée et correspondant à un rayon de 750 m autour du tracé de l'axe bus.
 - Le dernier classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Haute Garonne a été réalisé avant la mise en service de la LMSE mais a néanmoins évalué son impact sonore (en tant que projet) : cet axe bus a été classé dans la catégorie 5, soit celle générant le moins de nuisances sonores. La largeur des secteurs affectés par le bruit est de 10 mètres de part et d'autre de l'infrastructure et ne concerne donc aucun bâti.
- Un coût de 69 millions d'euros (valeur 2013) porté par le SMTC et Toulouse Métropole compte tenu :
 - De la nature du projet de liaison inter-quartier réunissant des voies bus, des trottoirs, des pistes cyclables et une nouvelle voirie (soit 12 millions d'euros par kilomètres) pour une enveloppe prévisionnelle de 51,2 millions d'euros (dossier DUP – valeur février 2006).
 - Des ouvrages d'art de franchissement du périphérique et du réseau ferroviaire, représentant 36% du coût de l'opération.

En permettant une liaison transversale dans les faubourgs Sud-Est de Toulouse et en permettant une connexion à la ligne B du métro pour les habitants du secteur Sud-Est, notamment ceux des communes de Labège, Escalquens et Saint-Orens, la réalisation de l'axe bus de la liaison multimodale Sud-Est a permis de renforcer la fréquentation des transports en commun. Les piétons/cycles bénéficient d'un espace public réaménagé. L'enjeu est désormais de poursuivre l'urbanisation autour de l'axe bus et dans un secteur qui à terme accueillera deux stations de la future 3^{ème} ligne de métro.

C'est notamment pour cette raison que le Projet Mobilités 2020.2025.2030 propose la confirmation de cet axe bus dans le schéma d'organisation du réseau structurant de surface, en optimisant les lignes de bus l'empruntant (concept Optimo du Projet Mobilités) et en proposant un accompagnement par la mise en œuvre d'un pacte urbain urbanisme / mobilité sur le territoire desservi et bénéficiant de ce service.

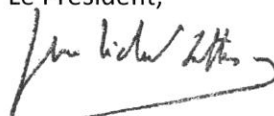
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des études de suivi et d'évaluation de l'axe bus de la Liaison Multimodale Sud-Est.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

aua/

Évaluation des politiques publiques de mobilité

DATE DE MISE EN SERVICE : MARS 2013

Données de l'année 2014, disponibles courant 2015.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-2017-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

Une fréquentation en hausse suite à l'amélioration de l'offre et de la qualité du service

La mise en service de la LMSE accompagnée par une restructuration de l'offre sur le secteur

L'ouverture de la LMSE a été accompagnée d'une importante restructuration du réseau de bus. Huit lignes ont été restructurées et une ligne supprimée. Quatre de ces lignes empruntent dorénavant la LMSE.

Les principes de la restructuration :

- Rabattre sur le métro les lignes bus qui desservent les communes éloignées de Toulouse.
- Développer les points de correspondances afin de démultiplier les destinations possibles, notamment grâce au nouveau pôle d'échange de Malepère.
- Offrir de nouvelles opportunités de déplacements aux quartiers toulousains et aux communes périphériques du sud-est.
- Améliorer la lisibilité de l'offre.

Une amélioration de la qualité de service

Cette restructuration a entraîné une amélioration significative de l'offre, elle a permis la **création de 85 courses supplémentaires sur les lignes 78 et 80** (cours quotidiennes en semaine) soit une augmentation de 67 %.

Cette restructuration a également permis **d'améliorer l'offre le week-end**, d'élargir et de **rendre plus lisible les amplitudes horaires** et de mettre en place des **horaires cadencés**.

Enfin, la LMSE a permis d'améliorer la vitesse commerciale de 15 % environ pour les lignes 37, 68 et 78.

Une fréquentation en forte hausse

Suite à la restructuration qui accompagne l'ouverture de la LMSE, on constate **de fortes augmentations de la fréquentation pour les lignes 37, 78 et 80**. Ces fortes croissances s'expliquent notamment par une augmentation de l'offre en semaine et/ou le week-end ainsi que par le rallongement de l'itinéraire pour la ligne 37.

En revanche, **la ligne 68 voit sa fréquentation pratiquement divisée par deux** (-46%) alors que son offre progresse légèrement le week-end. Face à ce constat, en 2016 la ligne 68 disparaît, son itinéraire empruntant la LMSE a été repris par la ligne 27.

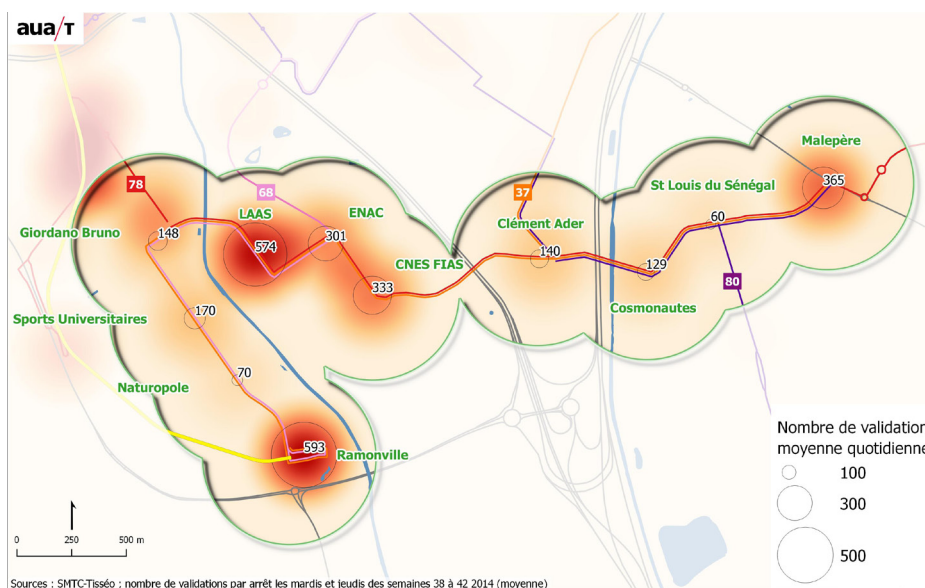
Avec le développement de nouveaux quartiers desservis par ces lignes, **le trafic devrait continuer de croître dans les années à venir**.

Indicateur de performance

La moyenne des indicateurs de performance (nombre de validation par kilomètre commercial ou val/Kc) est de 1,8 val/Kc pour les quatre lignes empruntant la LMSE.

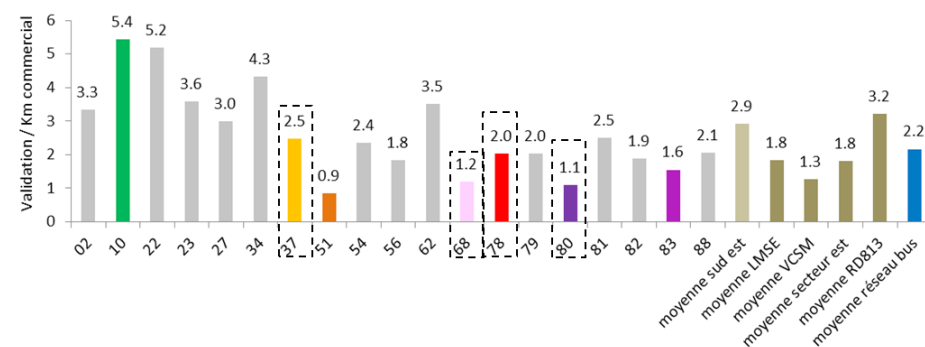
Bien qu'inférieure à la moyenne de l'ensemble du réseau de bus (2,2 val/Kc) cette moyenne peut être considérée comme bonne étant donnée qu'elle concerne des lignes transversales et desservant des quartiers et des communes périphériques.

Fréquentation des arrêts de la LMSE en 2014

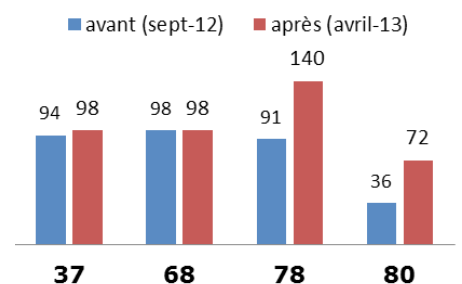


Efficacité du réseau bus sur le secteur sud-ouest en 2014

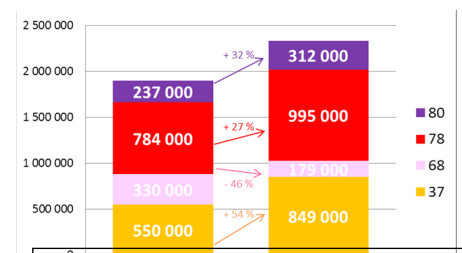
(en couleur les lignes concernées par la restructuration, encadrées les lignes empruntant la LMSE)



Nombre théorique de courses quotidienne en semaine



Evolution du nombre de validations annuel des lignes empruntant la LMSE



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-3-2D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

La cohérence urbanisme/transport en cours de développement le long de la LMSE

Tout au long de la Liaison Multimodale Sud-Est, la cohérence urbanisme-transport a été largement pensée et anticipée, tant pour les zones déjà constituées qu'au sein des zones en devenir.

Une urbanisation planifiée

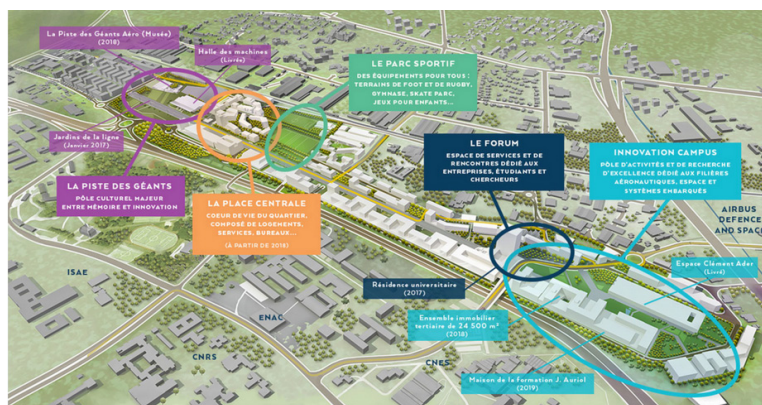
La réalisation de l'infrastructure de la LMSE a été accompagnée de **mesures visant à favoriser la densification urbaine le long de l'axe.**

Un contrat d'axe (n°7) a été rédigé (mais non signé) afin de définir les actions à mettre en œuvre afin de favoriser une cohérence urbanisme/transport le long du tracé de la LMSE :

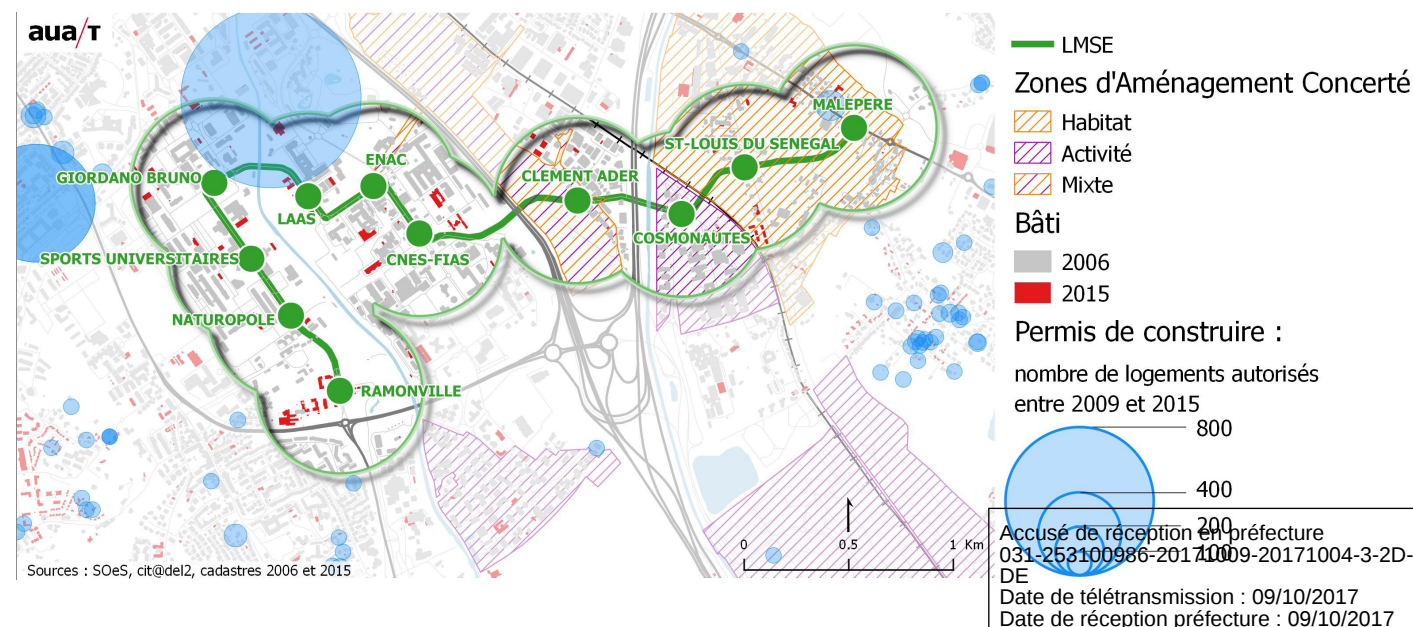
- **La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Toulouse Aérospace »** est actuellement en cours d'aménagement. Avec 56 ha de superficie, le programme est très ambitieux et comprend l'aménagement de 355 000 m² de surface.

La LMSE dessert la partie sud de la ZAC et permet une connexion efficace avec la ligne B et aux lignes de bus du secteur dont la future Linéo 7 (actuelle ligne 10).

La ZAC Toulouse Aérospace



Evolutions du bâti entre 2006 et 2015



Un réaménagement de l'espace public en faveur des piétons et des vélos

Des cheminements piétons/cycles qualitatifs tout le long de l'axe bus LMSE



De nouvelles « stations » accessibles et confortables



La nouvelle gare de bus sur Malepère



La création d'un nouveau franchissement sur la rocade bénéficie également aux modes actifs



Le parc-relais de 35 places sur Malepère



Un réaménagement de l'espace public pour favoriser l'accessibilité Multimodale

- La réalisation de l'axe bus s'est accompagnée d'**améliorations significatives pour les modes doux**. Le cheminement piéton-cycle, qui longe la LMSE sur toute sa longueur, contribue à la qualité de cette accessibilité et permet de compléter le réseau cyclable et piéton sur le secteur.
- Des véritables « stations », identiques à celles du tramway, garantissent une **accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** ainsi que confort et sécurité pour l'ensemble des usagers.
- La LMSE a permis de **désenclaver des quartiers souffrant de nombreuses coupures urbaines** grâce à la réalisation de nouveaux franchissements multimodaux de la rocade et de la voie ferrée.
- Un **nouveau pôle multimodal** a été créé sur Malepère et propose une gare bus et un parc-relais de 35 places ; il complète le pôle multimodal majeur de Ramonville qui concentre le terminus de la ligne B du métro, un parc relais de 1 080 places, une gare de bus et un stationnement vélo sécurisé de 60 places.

Les principaux enseignements :

- L'axe bus LMSE et la restructuration du réseau de bus ont permis d'améliorer grandement l'attractivité des transports en commun sur le secteur sud-est en assurant une connexion performante avec le réseau métro et en desservant de nouveaux quartiers en devenir.
- La fréquentation des lignes empruntant la LMSE a déjà augmenté pour 3 des 4 lignes empruntant la LMSE. Cette croissance va se poursuivre avec le développement urbain de nouveaux quartiers. La ligne 68 qui a vu sa fréquentation chuter suite à la restructuration a depuis été supprimée ; son itinéraire empruntant la LMSE a été repris par la ligne 27.
- L'axe bus a permis de compléter les aménagements dédiés aux piétons et aux cycles et de créer de nouveaux franchissements sur un secteur qui souffrait des nombreuses coupures générées par les infrastructures de transport. Ces ouvrages d'art, en plus de bénéficier aux vélos, piétons et transports en commun sont également ouverts aux voitures. Ils permettent de connecter de nouveaux quartiers au complexe scientifique de Rangueil et au complexe spatial et Lespinet.
- Une forte dynamique urbaine est en cours le long de la LMSE. La cohérence urbanisme-transport a été particulièrement pensée sur les secteurs en devenir (Montaudran Aérospatial et Malepère) qui devraient se développer en prenant pleinement en compte la LMSE. Ce qui garantit le développement de la fréquentation de la LMSE le temps de la mise en œuvre de ses vastes projets urbains.

Pour en savoir plus :

- **Fiche n°1 :**
Présentation de l'axe bus
- **Fiche n°2 :**
Territoire et offre
- **Fiche n°3 :**
Usage et accessibilité
- **Fiche n°4 :**
Cohérence urbanisme/transport
- **Fiche n°5 :**
Impact environnemental

aua/T

Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse

Le Belvédère - 11 bd des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4 - Tél. 05 62 26 86 26 - www.aul-toulouse.org



Contact SMTC - Tisseo :
christophe.doucet@tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-3-2D-DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017